



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2026

Présentation du budget annexe assainissement 2026 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Table des matières

Introduction	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	5
2. Charges de personnel (chapitre 012)	5
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	5
4. Charges financières (chapitre 66)	5
5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	5
6. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	5
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
II. Recettes de fonctionnement	6
1. Atténuations de charges (chapitre 013)	7
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	7
3. Produits exceptionnels (chapitre 77)	7
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	7
III. Dépenses d'investissement	8
1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	9
2. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	9
3. Immobilisations en cours (chapitre 23)	9
4. Emprunts et dettes (chapitre 16)	9
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	9
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	9
IV. Recettes d'investissement	10
1. Subventions d'investissement (chapitre 13)	11
2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	11
3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	11
4. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	11

Introduction

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement sur l'ensemble des communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'équilibre du BP 2026 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 823 834,00	6 823 834,00
Investissement	14 908 000,00	14 908 000,00
TOTAL	21 731 834,00	21 731 834,00

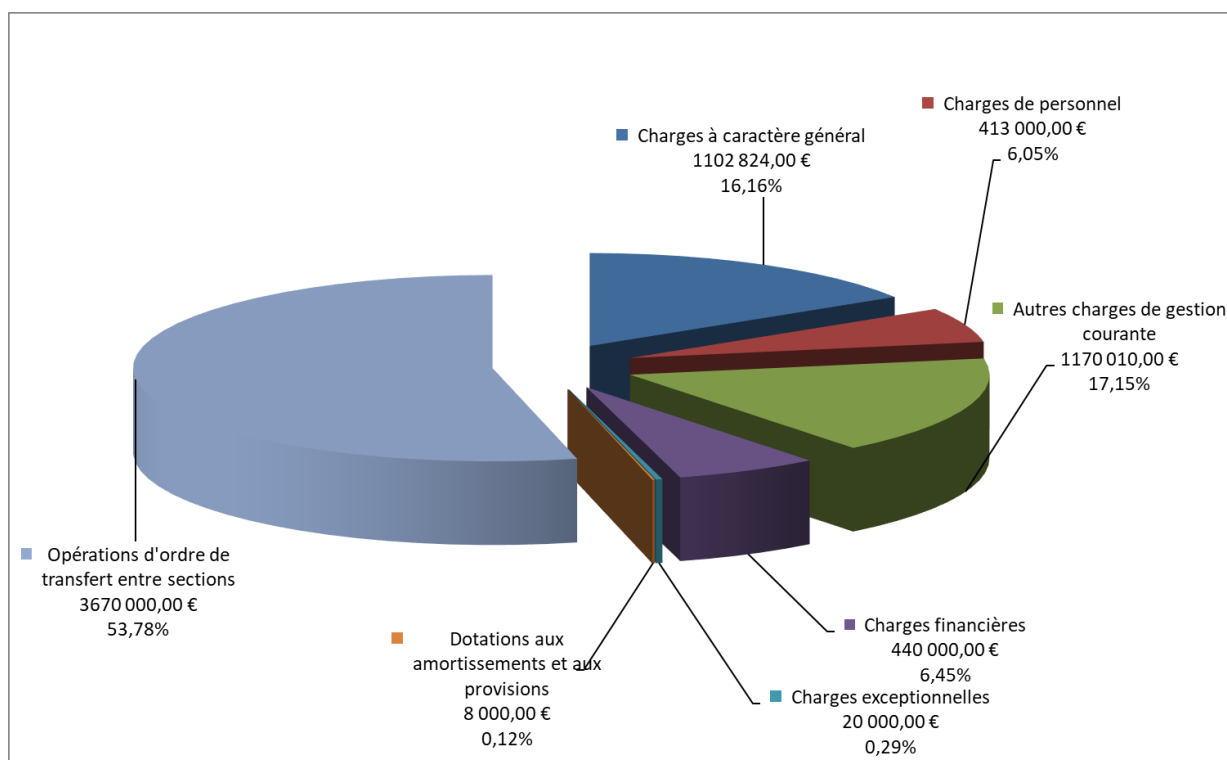
La dette du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2026 est de 14 155 395,52 €.

I. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	1 179 824,00 €	1 102 824,00 €	-6,53%	16,16%
012	Charges de personnel	360 000,00 €	413 000,00 €	14,72%	6,05%
65	Autres charges de gestion courante	500 010,00 €	1 170 010,00 €	134,00%	17,15%
66	Charges financières	422 000,00 €	440 000,00 €	4,27%	6,45%
67	Charges exceptionnelles	482 000,00 €	20 000,00 €	-95,85%	0,29%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%	0,12%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 670 000,00 €	4,86%	53,78%
TOTAL		6 643 000,00 €	6 823 834,00 €	2,72%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2026 sont de 1 103 K€ et correspondent aux charges d'entretien des réseaux.

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2026 sont de 413 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2026 sont de 1 170 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le reversement de la participation à l'assainissement collectif aux syndicats concernés (600 K€),
- Le reversement des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement (550 K€),
- Les admissions en non-valeurs (20 K€).

4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2026 sont de 440 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Les intérêts de la dette (375 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (65 K€).

5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2026 sont de 20 K€ et concernent les annulations de titres sur exercices antérieurs (20 K€).

6. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions au BP 2026 sont de 8 K€ et correspondent aux provisions réglementaires.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

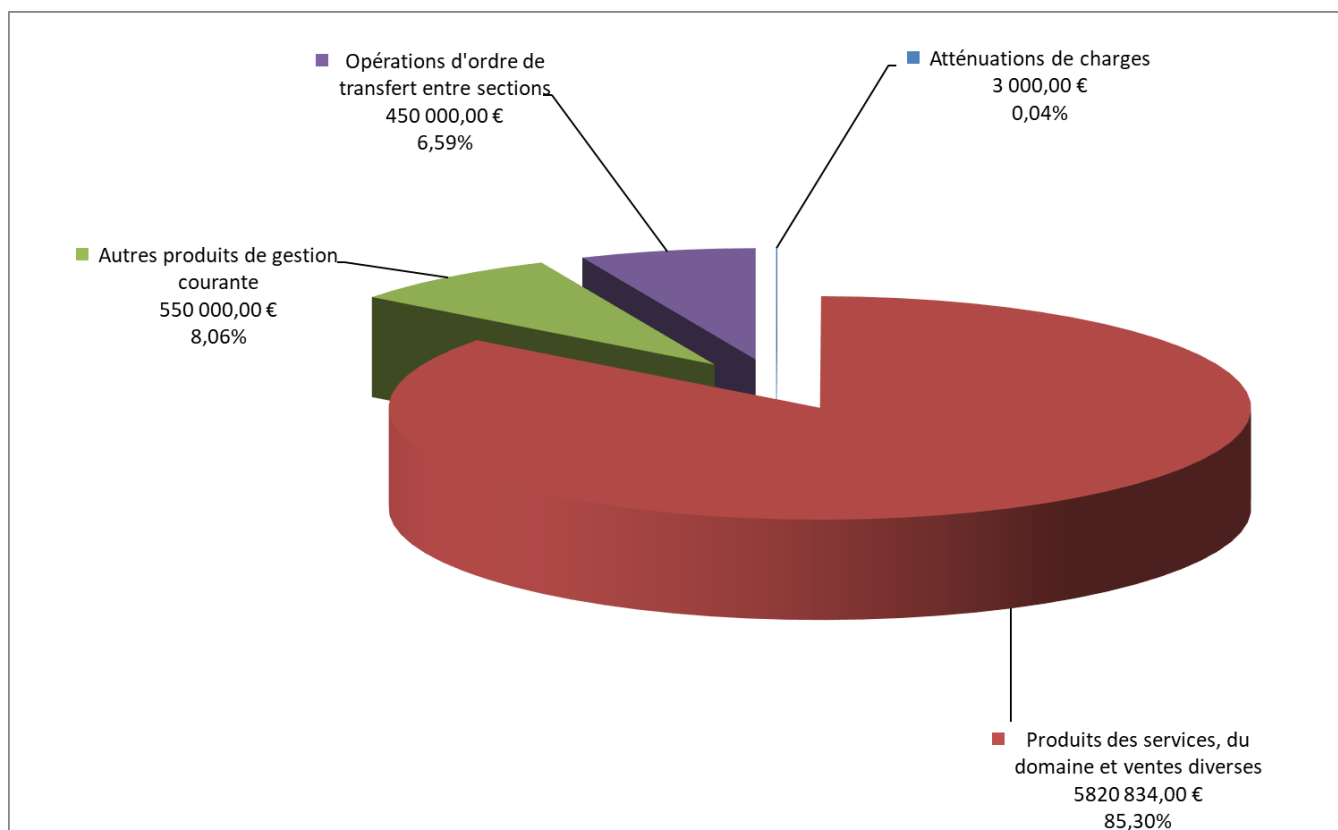
Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 3 670 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

II. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%	0,04%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 770 000,00 €	5 820 834,00 €	0,88%	85,30%
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	550 000,00 €	685,71%	8,06%
77	Produits exceptionnels	400 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	450 000,00 €	12,50%	6,59%
TOTAL		6 643 000,00 €	6 823 834,00 €	2,72%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement



1. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2026 sont de 3 K€ et correspondent au remboursement de la part des tickets restaurant prise en charge par le personnel.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2026 sont de 5 821 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- La redevance assainissement (4 850 K€),
- La participation à l'assainissement collectif (916 K€),
- Les contrôles de conformité (55 K€).

3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2026 sont de 550 K€ et correspondent aux subventions attribuées par l'AESN aux propriétaires riverains dans le cadre des travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

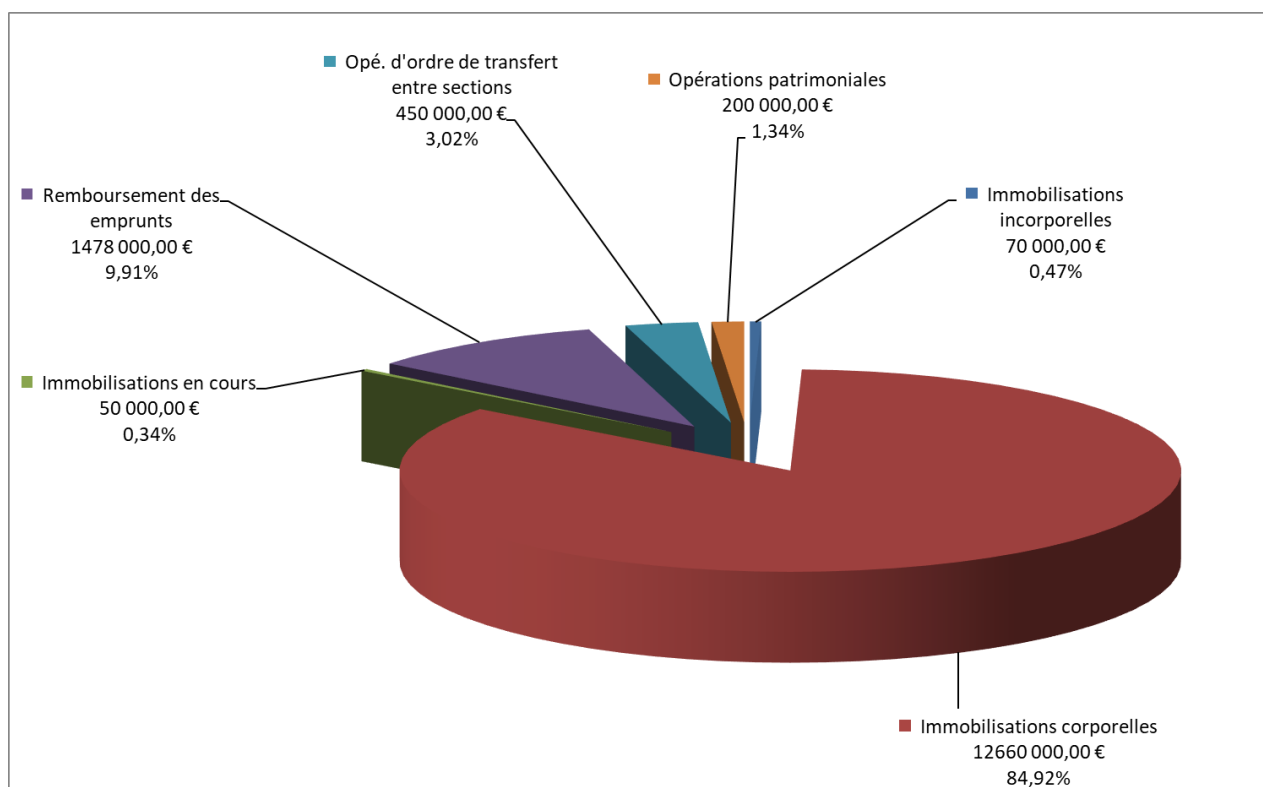
Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 450 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

III. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025 avec reports	BP 2026	Evolution	Répartition
20	Immobilisations incorporelles	156 887,92 €	70 000,00 €	-55,38%	0,47%
21	Immobilisations corporelles	18 240 423,86 €	12 660 000,00 €	-30,59%	84,92%
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,34%
16	Remboursement des emprunts	1 226 000,00 €	1 478 000,00 €	20,55%	9,91%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	450 000,00 €	12,50%	3,02%
041	Opérations patrimoniales	900 000,00 €	200 000,00 €	-77,78%	1,34%
TOTAL		20 973 311,78 €	14 908 000,00 €	-28,92%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement



1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2026 sont de 70 K€ et correspondent aux études liées aux travaux d'assainissement.

2. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2026 sont de 12 660 K€ et correspondent à l'ensemble des travaux d'assainissement.

3. Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2026 sont de 50 K€ et correspondent aux avances sur marché.

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2026 sont de 1 478 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital des emprunts (1 278 K€),
- Le Partenariat Public Privé pour les réseaux d'assainissement de Saint-Leu-La-Forêt (200 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 450 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

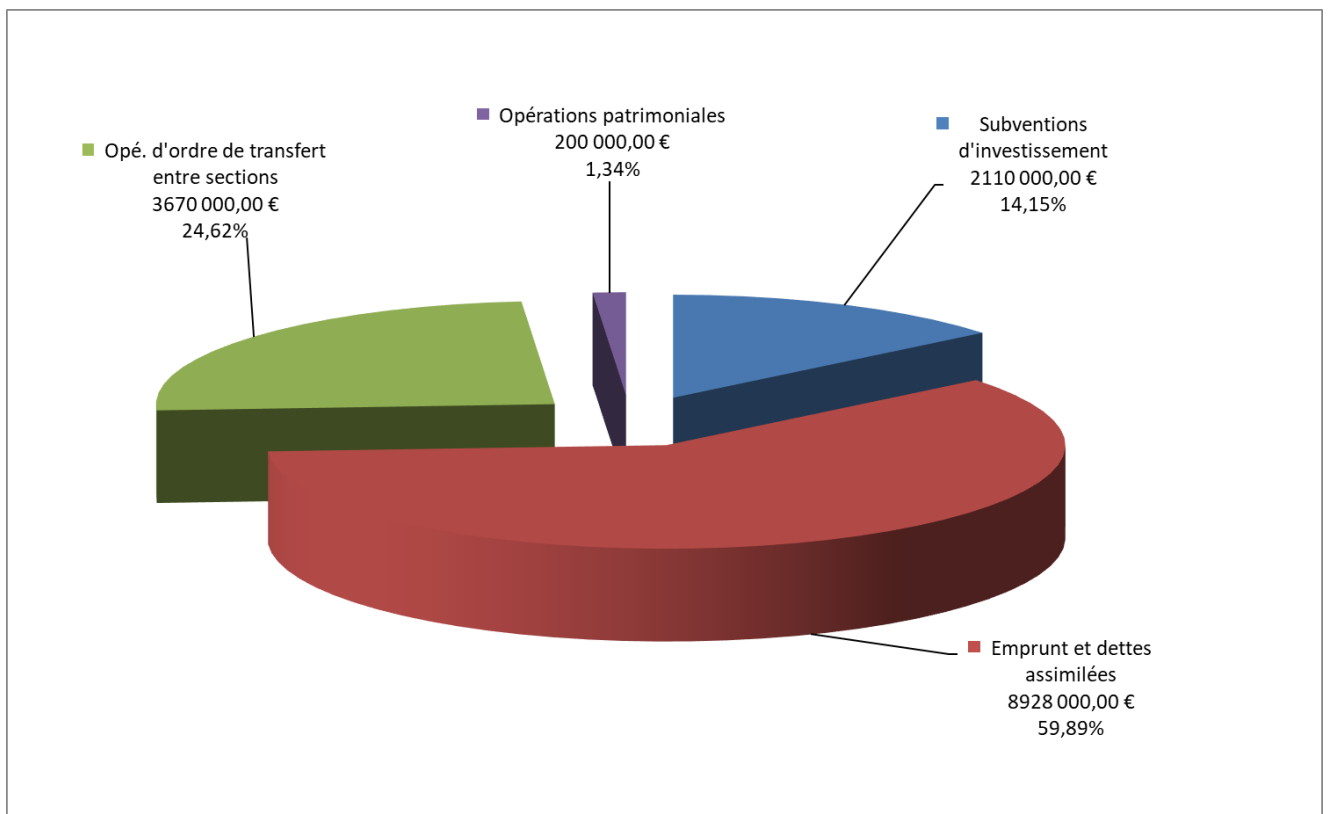
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2026 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

IV. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025 avec reports	BP 2026	Evolution	Répartition
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 500 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 261 582,01 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
13	Subventions d'investissement	4 731 626,83 €	2 110 000,00 €	-55,41%	14,15%
16	Emprunt et dettes assimilées	7 741 243,68 €	8 928 000,00 €	15,33%	59,89%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 670 000,00 €	4,86%	24,62%
041	Opérations patrimoniales	900 000,00 €	200 000,00 €	-77,78%	1,34%
021	Virement de la section de fonctionnement	191 166,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
001	Solde d'exécution positif reporté	53 845,63 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		20 973 311,78 €	14 908 000,00 €	-28,92%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement



1. Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2026 (hors reports) sont de 2 110 K€.

2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts inscrits au BP 2026 sont de 8 928 K€.

3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 3 670 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

4. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2026 sont de 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.